



-4654-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 2 octobre 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

**Sont absents :**

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Assistent également :**

M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim;  
Mme Lison Huard, greffière adjointe;  
Mme Geneviève Arsenault, de la firme comptable Mallette.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 septembre 2025
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 États financiers 2024 - Ville
  - 4.2 États financiers 2024 - Entente intermunicipale de sécurité incendie
- 5. Développement culturel et communautaire**
  - 5.1 Politique « Familiale »
  - 5.2 Politique « Municipalité amie des aînés (MADA) »



**6. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

- 6.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

**7. Travaux publics**

- 7.1 Entretien hivernal des rues, des bornes et de certains trottoirs -  
Adjudication de contrat  
7.2 Stabilisation de talus - Adjudication de contrat  
7.3 Stabilisation de talus - Contrôle qualitatif - Adjudication de contrat  
7.4 Gestion des actifs municipaux en eau  
7.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

**8. Administration**

- 8.1 Approbation et paiement des comptes  
8.2 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité  
8.3 Affectation au surplus accumulé  
8.4 Aide financière accordée aux organismes  
8.5 Rapports financiers trimestriels  
8.6 Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en  
matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)  
8.7 Représentant à la Cour supérieure - Mandat Tremblay Bois, avocats  
8.8 Autorisation de placement - Règlement d'emprunt n° 2021-298

**9. Ressources humaines**

- 9.1 Démission au service de sécurité incendie

**10. Actes législatifs**

- 10.1 Avis de motion règlement n° 336

**11. Affaires nouvelles**

**12. Période de questions des citoyens**

**13. Clôture et levée de la séance**

**Adoption du dernier procès-verbal**

L'adoption du procès-verbal a été omise, il sera ajouté à la séance du 11 novembre prochain.

Madame Geneviève Arsenault de la firme comptable Mallette s'est jointe aux membres du conseil municipal par visioconférence à 19 h 15 afin de présenter les états financiers de la Ville et de l'entente intermunicipale en service de sécurité incendie.

**États financiers 2024 - Ville**

**251002-174**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter, tels que déposés, les états financiers de la Ville de Forestville au 31 décembre 2024, préparés par le vérificateur, Mallette, S.E.N.C.R.L.,



société de comptables professionnels agréés. Il est également résolu d'autoriser Mme Annie Morin, trésorière adjointe à signer ces états financiers.

**États financiers 2024 - Entente intermunicipale en sécurité incendie  
251002-175**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter, tels que déposés, les états financiers de l'entente intermunicipale en sécurité incendie 31 décembre 2024, préparés par le vérificateur, Mallette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés. Il est également résolu d'autoriser Mme Annie Morin, trésorière adjointe à signer ces états financiers.

**Politique « Familiale »**

**251002-176**

CONSIDÉRANT que la politique familiale de Forestville nécessite la mise en œuvre d'actions concrètes notamment l'organisation d'un forum citoyen et familial en 2026;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau comité doit être formé à cet effet;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Lucie Charbonneau, agente de développement municipal à former un nouveau comité pour la mise à jour et la mise en œuvre de la politique familiale actuelle, notamment l'organisation du Forum citoyen prévu au printemps 2026.

**Politique « Municipalité amie des aînés (MADA) »**

**251002-177**

CONSIDÉRANT que la politique municipalité amie des aînés (MADA) nécessite une mise à jour;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau comité doit être formé à cet effet;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Lucie Charbonneau, agente de développement municipal à former un nouveau comité pour la mise à jour de la politique municipalité amie des aînés et de procéder à la mise à jour de la politique actuelle et de représenter la Ville de Forestville au comité MADA de la MRC Haute-Côte-Nord.

**Rapport des permis de rénovation et de construction**

**251002-178**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	SEPTEMBRE		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			3	30 100.00 \$	4	232 000.00 \$
Agrandissement			2	15 000.00 \$	1	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			2	1 875.00 \$	1	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	- \$
Changement d'usage	1	- \$	1	- \$	3	8 000.00 \$
Clôture			7	28 500.00 \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal	1	30 000.00 \$	1	30 000.00 \$	3	5 575 490.00 \$



TYPE DE PERMIS	SEPTEMBRE		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Démolition			2	56 060.00 \$	6	(107 108.00) \$
Enseigne			1	2 000.00 \$	0	- \$
Galerie/Perron/Patio			3	4 050.00 \$	5	51 520.00 \$
Général			2	27 800.00 \$	1	20 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique	1	15 000.00 \$	3	31 000.00 \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			2	- \$		
Piscine hors terre			3	35 500.00 \$	2	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	11	93 500.00 \$	90	4 591 002.00 \$	98	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	- \$
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>154 500.00 \$</b>	<b>135</b>	<b>5 209 159.00 \$</b>	<b>152</b>	<b>10 620 767.00 \$</b>

**Entretien hivernal des rues, des bornes et de certains trottoirs - Adjudication de contrat 251002-179**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a procédé à l'appel d'offres public portant le n° 20250915-11.00 pour l'entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie ainsi que de certains trottoirs pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, avec possibilité de deux (2) années d'option accordées individuellement;

CONSIDÉRANT QUE, le 15 septembre 2025, à 11 h, Mme Lison Huard, greffière adjointe a procédé à l'ouverture des soumissions en présence de M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim et Mme Micheline Anctil, mairesse ainsi que quelques personnes du public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les deux soumissions suivantes :

Nom des soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)				Conforme
	Saison 2025-2026	Saison 2026-2027	Saison 2027-2028	Total	
Les Excavations A. Savard inc.	643 860.00 \$	659 956.50 \$	676 455.41 \$	<b>1 980 271.91 \$</b>	oui
9298-8302 Québec inc. (Transport R. Lamarre & Fils)	851 964.75 \$	851 964.75 \$	851 964.75 \$	2 555 894.25 \$	non

CONSIDÉRANT que Mme Lison Huard, greffière adjointe, a procédé à l'analyse administrative des soumissions et M. André Lapointe, directeur des travaux publics a l'analyse des équipements nécessaires au contrat et tous les deux déclarent que la soumission de Les Excavations A. Savard inc. est conforme.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adjuger le contrat d'entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie ainsi que de certains trottoirs de la Ville de Forestville à l'entreprise Les Excavations A. Savard inc., pour un montant forfaitaire total de 1 980 271,91 \$ taxes incluses, et ce, pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, avec possibilité de 2 années d'option, accordées individuellement.

**Stabilisation de talus - Adjudication de contrat 251002-180**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° 20250926-11.00 publié pour la stabilisation du talus de la rue Marcellin;

CONSIDÉRANT QUE, le 26 septembre 2025, à 11 h, Mme Lison Huard, greffière adjointe a procédé à l'ouverture des soumissions en présence de M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim et Mme Johanne Harvey, technicienne en finances;



CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission :

- EJD Construction inc. .... 155 563.47 \$

CONSIDÉRANT que Mme Lison Huard, greffière adjointe, a procédé à l'analyse administrative de la soumission et déclare sa conformité;

CONSIDÉRANT que M. Antoine Lavoie, ing. de la firme TetraTech QI inc, a procédé l'analyse du bordereau de soumission et recommande d'accorder le contrat à EDJ Construction inc.

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adjuger le contrat de stabilisation de talus de la rue Marcellin à l'entreprise EJD Construction INC. pour un montant total de 155 563.47 \$ taxes incluses.

Il est également résolu d'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté.

**Stabilisation de talus - Contrôle qualitatif - Adjudication de contrat  
251002-181**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été effectuée auprès de 3 firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission suivante :

- Englobe Corp..... 11 655.02 \$

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT que M. Antoine Lavoie ing. de la firme Tetra Tech a procédé à l'analyse et recommande d'octroyer le contrat à Englobe Corp;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adjuger le contrat de contrôle qualitatif pour le projet de stabilisation de talus de la rue Marcellin à l'entreprise Englobe Corp. pour un montant total de 11 655.02 \$ taxes incluses.

Il est également résolu d'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté.

**Gestion des actifs municipaux en eau  
251002-182**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;



CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer que la Ville :

- s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Il est également résolu de confirmer que le conseil municipal approuve le document intitulé « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

**Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)  
251002-183**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les dépenses pour l'année 2024, d'un montant de 32 358 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Approbation et paiement des comptes  
251002-184**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;



Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	274 580.39 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	574 025.37 \$
Comptes à payer	65 772.82 \$
<b>Total</b>	<b>914 378.58 \$</b>

### Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité 251002-185

Chères citoyennes, chers citoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, un bref rapport sur la situation financière de la Ville de Forestville pour l'année 2024.

#### États financiers 2024

Les états financiers consolidés de l'année 2024 de la Ville de Forestville ont été audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, qui a déposé son rapport de l'auditeur indépendant au Conseil lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025. Les résultats révèlent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales pour l'année 2024 de **20 369 \$** et un excédent accumulé de fonctionnements non affecté de **1 421 876 \$**. Je vous rappelle que ces documents peuvent être consultés au bureau de la municipalité.

#### États des revenus et des dépenses

Pour l'année 2024 les résultats pour l'administration municipale sont les suivants :

Revenus	Budget 2024	Réel 2024
Taxes	4 438 830 \$	4 502 583 \$
Tenant lieu de taxes	448 718 \$	421 571 \$
Transferts	2 225 695 \$	1 453 225 \$
Services rendus	1 838 552 \$	1 557 267 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités	86 500 \$	222 723 \$
Autres revenus et autres revenus d'intérêts	124 265 \$	159 247 \$
Fonds de roulement	0 \$	
Appropriation de surplus	313 463 \$	272 110 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>9 476 023 \$</b>	<b>8 588 726 \$</b>

Dépenses	Budget 2024	Réel 2024
Administration générale	1 081 267 \$	1 128 598 \$
Sécurité publique	1 544 491 \$	1 512 876 \$
Transport	2 344 106 \$	2 353 586 \$
Hygiène du milieu	1 205 083 \$	1 201 167 \$
Santé et bien-être	4 500 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	542 269 \$	473 945 \$
Loisirs et culture	971 855 \$	992 673 \$
Service de la dette	1 454 466 \$	905 512 \$
Investissement	327 985 \$	0 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 476 023 \$</b>	<b>8 568 357 \$</b>
Excédent de l'exercice	<b>0 \$</b>	<b>20 369 \$</b>

#### Rémunération des membres du conseil



La mairesse a reçu, pour 2024, une rémunération de 17 238 \$ et une allocation de 8 619 \$. Chaque membre du conseil a reçu une rémunération de 3 956 \$ et une allocation de dépenses 1 978 \$.

#### Liste des contrats de plus de 25 000 \$

La Loi impose au maire de déposer une liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de tous les contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Cette liste est disponible au bureau de la greffière ainsi que sur le site Internet de la Ville.

#### Dettes de la municipalité

Au 31 décembre 2024, la dette totale de la municipalité s'établissait à 17 433 700 \$, soit une augmentation de 13 770 200 \$ par rapport au 31 décembre 2023. Des subventions de 8 361 717 \$ provenant du Gouvernement du Québec et du Canada servent au remboursement du service de la dette et se détaillent de la façon suivante :

Description des règlements d'emprunt		Solde au 31-12-2024	Subvention	Échéance
2004-196				
2004-196-1	Réfection 7 <sup>e</sup> Rue	54 400 \$		2025
2003-193	Route 138 et 1 <sup>ère</sup> Avenue, ascenseur Complexe Guy-Ouellet	29 800 \$		2026
2006-208	Exutoire pluvial 1 <sup>re</sup> Avenue	64 800 \$		2028
2006-207	Mise aux normes eau potable	67 700 \$		2028
2007-224-1	Pavage aréna et mur palplanches	40 000 \$		2031
2007-227	Réfrigération aréna	282 200 \$		2034
2007-227-1		40 300 \$		2040
2009-241	Réfection rue Cleary	256 100 \$		2035
2014-268	Réfection de la source (TECQ)	177 600 \$	177 600 \$	2035
2010-246	Réfection 1 <sup>re</sup> Rue	334 200 \$		2036
2012-254	Salle de spectacle	165 900 \$		2040
2007-224	Achat terrains Daishowa, pavage 5 <sup>e</sup> Avenue et stationnement Complexe Guy-Ouellet, toiture du musée « La petite Anglicane », mur de palplanche	479 600 \$		2040
2020-297	Chargeur sur roues	180 200 \$		2041
2017-276	Revitalisation 1 <sup>re</sup> Avenue	1 175 000 \$		2045
2021-298	Modernisation aéroport	4 000 000 \$	2 561 979 \$	2049
2021-294	Modernisation quai municipal	10 085 900 \$	5 622 138 \$	2064
<b>Total</b>		<b>17 433 700 \$</b>	<b>8 361 717 \$</b>	

**Micheline Anctil, mairesse**

#### Affectation au surplus accumulé

**251002-186**

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie a procédé à l'acquisition d'une laveuse-essoreuse pour la caserne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'affecter la dépense de la laveuse-essoreuse acquise de L'Arsenal au montant de 11 696.00 \$, plus taxes applicables, au surplus accumulé non affecté.



**Aide financière accordée aux organismes  
251002-187**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant ou des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Club Lions LRP MRC	Tournoi famille	Profit du bar samedi
Fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire	3 <sup>e</sup> édition souper d'Halloween à emporter	100 \$

**Rapports financiers trimestriels  
251002-188**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le dépôt du rapport financier du troisième trimestre 2025 préparé par Mme Annie Morin, directrice des finances.

Suivi mensuel du budget d'opération 2025

POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 juillet 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	7 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	652 458 \$	491 786 \$	##### #	1 238 125 \$	60%	40%	58%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	664 208 \$	877 568 \$	##### #	1 674 482 \$	43%	52%	58%
TRANSPORT	1 234 475 \$	980 008 \$	##### #	2 084 912 \$	53%	47%	58%
HYGIÈNE DU MILIEU	964 149 \$	212 601 \$	##### #	1 286 294 \$	80%	17%	58%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	58%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	261 071 \$	239 536 \$	542 269 \$	734 482 \$	48%	33%	58%
LOISIRS & CULTURE	589 720 \$	642 153 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	61%	62%	58%
FRAIS DE FINANCEMENT	476 974 \$	679 974 \$	##### #	1 429 171 \$	33%	48%	58%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	129 963 \$	24 363 \$	327 985 \$	425 000 \$	40%	6%	58%
TOTAL DES DÉPENSES	4 973 018 \$	4 147 988 \$	9 476 022 \$	9 909 929 \$	52%	42%	58%

Suivi mensuel du budget d'opération 2025

POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 août 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	8 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	685 587 \$	766 718 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	63%	62%	67%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	665 549 \$	987 496 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	43%	59%	67%
TRANSPORT	1 555 300 \$	1 138 893 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	66%	55%	67%
HYGIÈNE DU MILIEU	997 127 \$	844 345 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	83%	66%	67%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	67%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	333 535 \$	301 930 \$	542 269 \$	734 482 \$	62%	41%	67%
LOISIRS & CULTURE	669 961 \$	728 243 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	69%	71%	67%
FRAIS DE FINANCEMENT	476 974 \$	957 985 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	33%	67%	67%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	146 595 \$	42 098 \$	327 985 \$	425 000 \$	45%	10%	67%
TOTAL DES DÉPENSES	5 530 627 \$	5 767 708 \$	9 476 022 \$	9 909 929 \$	58%	58%	67%

Suivi mensuel du budget d'opération 2025

POSTES BUDGÉTAIRES	au 30 septembre 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	9 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	740 397 \$	836 166 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	68%	68%	75%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 192 106 \$	1 145 650 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	77%	68%	75%
TRANSPORT	1 634 527 \$	1 191 639 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	70%	57%	75%
HYGIÈNE DU MILIEU	1 043 226 \$	874 727 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	87%	68%	75%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	75%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	251 697 \$	315 839 \$	542 269 \$	734 482 \$	46%	43%	75%
LOISIRS & CULTURE	834 405 \$	772 130 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	86%	75%	75%
FRAIS DE FINANCEMENT	667 418 \$	1 088 285 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	46%	76%	75%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	152 967 \$	55 040 \$	327 985 \$	425 000 \$	47%	13%	75%
TOTAL DES DÉPENSES	6 516 742 \$	6 279 476 \$	9 476 022 \$	9 909 929 \$	69%	63%	75%



**Dépôt de projet - Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein-air (PAFILR)  
251002-189**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite soutenir les besoins relatifs à la promotion et de valorisation de la pratique régulière d'activités physiques dans un cadre sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air (PAFILR) de l'Unité régionale Loisir & Sport Côte-Nord permet de favoriser la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- de mandater Mme Gina Foster, directrice des loisirs à présenter et signer une demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale Loisir et sport Côte-Nord dans le cadre de son programme (PAFILR) Volet 1 lequel permet l'acquisition de matériel et d'équipement et la tenue d'activité et d'événement visant à bonifier l'offre d'activité physique;
- d'autoriser M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim et/ou Mme Lison Huard greffière adjointe à signer le protocole d'entente advenant que le projet se concrétise;
- à confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles liés au projet de même que tout dépassement de coût.

**Représentant à la Cour supérieure - Mandat Tremblay Bois, avocats  
251002-190**

CONSIDÉRANT l'acte d'intervention forcé pour appel en garantie signifié le 25 septembre 2025 par Entreprises R & G St-Laurent, laquelle est elle-même poursuivie par Keller Foundations Ltd dans le même dossier de cour 540-17-016418-252.

CONSIDÉRANT le dossier de réclamation au Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'adjoindre les services d'un cabinet juridique pour être représentée dans les dossiers de Cour supérieure ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Tremblay, Bois Avocats dans le cadre du mandat de représentation dans le dossier de Cour supérieure portant le numéro 540-17-016418-252 afin d'accompagner la direction générale dans ce dossier et pour prendre toutes les démarches et procédures judiciaires requises en pareilles circonstances.

**Autorisation de placement - Règlement d'emprunt n° 2021-298  
251002-191**

CONSIDÉRANT que la Ville a contracté un emprunt de 4 000 000 \$ pour les travaux de modernisation de l'aéroport conformément au règlement n° 2021-298;

CONSIDÉRANT que le coût réel du projet s'élève à 3 650 591 \$;



CONSIDÉRANT que les subventions totalisant 2 561 979 \$ provenant de DEC-Canada, PAQAIR, FARR et la MRC HCN ont été versées, ce qui a permis de réduire le financement net à environ 1 089 015 \$;

CONSIDÉRANT qu'un excédent d'environ 2 900 000 \$ est disponible pour un placement financier;

CONSIDÉRANT qu'il est de bonne gestion financière d'effectuer un placement afin de permettre de réduire la charge nette de l'emprunt et de limiter la pression fiscale des contribuables;

CONSIDÉRANT que le plan de placement doit assurer la liquidité nécessaire aux échéances de décaissement prévues pour le remboursement de l'emprunt;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer que le conseil municipal autorise un placement de 3 000 000 \$ dans les produits financiers sécuritaires, selon l'échéancier suivant :

Montant	Décaissement	%	Notes
385 000 \$	Avril 2026	Dépôt de garantie CDB 1 an	Remboursement capital
385 000 \$	Avril 2027	Dépôt de garantie CDB 2 ans	Remboursement capital
385 000 \$	Avril 2028	Dépôt de garantie CDB 3 ans	Remboursement capital
400 000 \$	Avril 2029	Dépôt de garantie CDB 4 ans	Remboursement capital majeur
1 445 000 \$	Octobre 2029	Dépôt de garantie CDB 4.5 ans	Remboursement final

Il est également résolu de mandater Mme Annie Morin, directrice des finances et trésorière adjointe :

- à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse Desjardins du centre de la Haute-Côte-Nord selon l'échéancier approuvé par le conseil municipal;
- d'assurer le suivi annuel des rendements et des liquidités disponibles;
- de présenter au conseil un rapport annuel sur l'état des placements et des décaissements;
- à signer tous les documents nécessaires.



**Démission au service de sécurité incendie  
251002-192**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission au service de sécurité incendie de :

Nom	Division	Poste	Entrée en fonction
Kelly Tremblay Morneau	Les Escoumins	Pomprière	07-07-2020

**Avis de motion règlement n° 336  
251002-193**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Nadine Gagné donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement n° 2025-336 abrogeant le règlement # 2024-323 relatif à la vente de terrain propriété de la Ville de Forestville, lors d'une prochaine séance du conseil.

Ce règlement a pour but de modifier le tableau de l'article 5.1 où la SEDF est mentionnée alors que ça devrait être la Ville.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Jannie Tremblay propose la levée à 20 h, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.